



APST 26/07
Association Prévention Santé Travail

FICHES PRATIQUES

ÉVÉNEMENTS GRAVES

CONSEILS • INTERVENTION • ACCOMPAGNEMENT

UN ÉVÉNEMENT GRAVE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un événement potentiellement **traumatisant, physiquement** ou **psychologiquement**, se produisant sur le lieu de travail de façon inhabituelle.

Ces événements sont souvent extrêmes, soudains et provoquent une peur intense confrontant les personnes à la mort, qu'elles en soient victimes ou témoins.



UN ÉVÉNEMENT GRAVE, QUELLE FORME CELA PEUT PRENDRE ?

Sont considérées comme un événement grave **en entreprise**, les situations suivantes :

SUICIDE, TENTATIVE DE SUICIDE

DÉCÈS, ACCIDENT DU TRAVAIL/TRAJET MORTEL OU GRAVE

(chute de hauteur, accident industriel, accident de la circulation dans le cadre de trajets professionnels concernant deux ou plusieurs salariés...)

ATTAQUE À MAIN ARMÉE, BRAQUAGE, ATTENTAT

ACCIDENT DE LA VIE

(infarctus du myocarde, AVC, rupture d'anévrisme...)

AGRESSION PHYSIQUE VIOLENTE/SEXUELLE, AGRESSION VERBALE AVEC MENACE DE MORT

par un membre de l'entreprise ou une personne extérieure (client, patient, visiteur, commercial...) envers un ou plusieurs membres de l'entreprise concernée.

Limites d'intervention (non pris en charge) :

accident hors cadre pro / pathologie chronique / altercation et agression physique mineure
décès (hors cadre pro) / menace de suicide / événement grave de plus de 15 jours

SITUATIONS TYPES D'UN ÉVÉNEMENT GRAVE

1

Votre entreprise est un petit commerce de proximité. Hier, alors que vous étiez absent, deux personnes ont pénétré dans votre magasin et **ont braqué vos employés avec des armes** pour voler la caisse. Le salarié qui était en caisse et qui a été menacé le plus directement **est en arrêt**. La plupart de vos salariés exprime de l'anxiété à venir travailler depuis ce braquage. Vous craignez dès lors **des départs**.



2

Votre société est une **grande entreprise de logistique**. Il y a deux jours, lors d'une manœuvre, un de vos caristes a fait tomber une marchandise lourde sur un de ses collègues et **celui-ci est décédé** quelques minutes après le choc. Depuis, **un témoin de l'accident et deux personnes lui ayant apporté les premiers secours** n'arrivent pas à revenir sur les lieux exacts du drame et **peinent à reprendre leur travail**.

ÉTAPES À SUIVRE DÈS LA SURVENUE DE L'ÉVÉNEMENT GRAVE

SI NÉCESSITÉ DE SOIN



- 1 **Alerter** de manière visuelle ou sonore
- 2 **Protéger** pour éviter le sur accident
- 3 **Examiner** en observant afin de recueillir les informations nécessaires à transmettre aux secours
- 4 **Alerter** : médical 15/112, agression 17, pompier 18 (numéros à afficher dans tous vos locaux), 114 (numéro personnes sourdes et malentendantes)
- 5 **Appeler** le responsable sécurité si vous en avez un, l'infirmier si vous en avez une
- 6 **Secourir** la ou les personnes victimes

SI PAS NÉCESSITÉ DE SOIN



- 1 **Ne pas renvoyer** le salarié chez lui (famille, proches, taxi...)
- 2 **L'orienter** vers l'infirmier de la structure (si infirmerie à disposition)
- 3 **L'orienter** au minimum vers son médecin traitant
- 4 **Faire appel à une ambulance** si les besoins de soin ne correspondent pas à l'intervention des secours



PRÉVENIR L'APST 26/07

Tout événement grave en lien avec le travail **doit être déclaré en accident de travail** même sans arrêt de travail !

Contactez **votre médecin du travail** directement (mail ou téléphone) ou l'accueil de l'APST 26/07 : **04 75 78 28 00**

Analyse de la demande et conseils à l'employeur sur la gestion de la crise générée par l'événement.

Mise en place de la cellule entre 48h et 15 jours après l'événement et initiation de la **prise en charge** des victimes et/ou témoins le nécessitant.



OU

Réorientation vers les structures adaptées si l'intervention ne relève pas des prérogatives de la cellule.



Dans les deux cas, proposition d'accompagnement pour prévenir le risque de récurrence ou l'occurrence d'événements graves (conseils sur l'organisation du travail, réflexion sur les solutions possibles, analyse des causes, ...).

